



Centre de formation IFAPME
Mons-Borinage-Centre

Se former au Centre IFAPME MBC



Se former dans un centre du réseau IFAPME 3

Les formations en apprentissage 4

Les formations de chef d'entreprise 6

Les formations continues 9

L'accompagnement à la création ou à la reprise d'une entreprise 10

DECouvrez NOS FORMATIONS EN IMAGE SUR WWW.IFAPME.TV



Des **FORMATIONS**
pour des **METIERS** d'avenir

SE FORMER DANS UN CENTRE DU RÉSEAU IFAPME

L'IFAPME - Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises - est un organisme d'intérêt public subventionné par la Région wallonne.

Parmi ses missions, l'objectif principal de l'IFAPME est de proposer, sur base du principe de la formation en alternance, des formations dans une multitude de secteurs professionnels, et cela selon deux formules :

- La formation en apprentissage (à partir de 15 ans);
- La formation de chef d'entreprise (dès 18 ans et davantage).

Alternance



Former à une pratique professionnelle de qualité et adaptée aux mouvances du marché de l'emploi : voilà le but de l'IFAPME ! Pour atteindre cet objectif, l'IFAPME a opté pour la pédagogie de l'alternance, c'est-à-dire une démarche d'interaction constante entre le centre de formation et l'entreprise.

La formation en alternance organisée par l'IFAPME offre bien des atouts ...

- Une offre diversifiée de formations, dans un nombre impressionnant de professions appartenant aux secteurs artisanal, manufacturier, commercial et de service.
- Des programmes de formation définis et actualisés régulièrement avec les professionnels des fédérations et des secteurs.
- Des cours théoriques et techniques dispensés par des formateurs qui sont des professionnels en activité.
- Un encadrement de la formation en entreprise et en Centre de formation par des délégués à la tutelle. Ces derniers sont chargés de suivre les jeunes pendant leur formation et d'établir un plan global de formation tenant compte de la formation antérieure, du projet professionnel et des aptitudes de chacun.

Se former à l'IFAPME : les clés de votre avenir

Pour ceux qui désirent s'insérer dans le marché de l'emploi, l'apprentissage et la formation de chef d'entreprise sont des méthodes qui ont réellement fait leurs preuves.

En effet, selon une étude réalisée en 2007 par l'Université de Liège : un an après la fin de leur formation,

- 91% des apprentis diplômés ont trouvé un emploi ou ont poursuivi une formation qualifiante;
- 90% des candidats chefs d'entreprise diplômés se sont insérés sur le marché de l'emploi ou se sont mis à leur compte.

Rendre la formation des personnes partie intégrante de leur quotidien

Dans le souci de proposer des formations tout au long de la vie professionnelle, l'IFAPME et le Centre IFAPME MBC proposent également de nombreux modules de formation continue, ainsi que des programmes de formation personnalisés pour la création, la reprise et la transmission d'entreprise.

LES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

Si vous avez au moins 15 ans et que vous voulez découvrir un métier où il y a de l'avenir, alors la formation en apprentissage est une voie idéale pour vous...

- 1 ou 2 jours par semaine, vous suivez des cours dans l'un de nos centres de formation; ces cours théoriques sont dispensés par des formateurs professionnels en activité.
- 3 ou 4 jours par semaine, vous apprenez votre métier en vous formant sur le terrain au sein d'une entreprise; cette formation pratique est assurée par un tuteur au sein de l'entreprise qui accueille l'apprenti.

A l'issue de la formation, l'apprenti obtient un Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française qui permet, entre autres, d'accéder à la formation de chef d'entreprise de l'IFAPME.

Conditions générales d'admission

Les conditions générales requises pour qu'un jeune puisse conclure un contrat d'apprentissage sont les suivantes :

- Avoir atteint l'âge de 15 ans.
- Avoir suivi au moins les deux premières années de l'enseignement secondaire. Ces deux années d'enseignement doivent avoir été suivies jusqu'à la fin mais ne doivent pas nécessairement être réussies. Ces deux années doivent être successives (une première et une seconde) ; il ne peut s'agir d'une première redoublée.
- Toutefois, les apprentis contractants qui proviennent de l'enseignement secondaire professionnel doivent avoir réussi la 2^{ième} professionnelle. En cas d'échec en 2^{ième} professionnelle, ils doivent avoir satisfait à un examen d'entrée organisé par l'IFAPME.
- A défaut de remplir les conditions ci-dessus, le jeune qui est âgé de 16 ans peut entrer en apprentissage pour autant qu'il réussisse un examen d'entrée organisé par l'IFAPME.

Pour certaines professions, des conditions spécifiques d'entrée en formation sont toutefois demandées.

Durée

La durée du contrat d'apprentissage est de 3 ans, sauf pour le métier de détaillant où elle est de 2 ans. Elle peut être réduite si la formation antérieure de l'apprenti le justifie.

Allocations et avantages

L'apprentissage donne droit à des allocations et des avantages sociaux :

- L'apprenti reçoit une allocation mensuelle
- Les allocations familiales sont maintenues jusqu'à l'âge de vos 25 ans
- Un pécule de vacances vous est octroyé.
- Jusqu'à l'âge de 18 ans, l'assurance-maladie est maintenue pour l'apprenant restant à charge des parents.
- Vous avez accès aux allocations d'attente, pour autant que vous ayez terminé votre contrat d'apprentissage et présenté tous les examens en fin d'année.
- Enfin, il faut savoir également que des "primes à la formation" (de 500 à 750 €!) sont prévues dans certains cas.

Le délégué à la tutelle

Le délégué à la tutelle est un agent de l'IFAPME qui a pour mission d'informer, d'orienter et d'aider toute personne qui souhaite conclure un contrat d'apprentissage, avec le souci de proposer la solution de formation la plus appropriée.

Il établit un plan de formation avec chaque candidat en valorisant ses acquis et son projet professionnel.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'apprentissage. Il est notamment chargé de tous les aspects administratifs: constitution et vérification des dossiers des parties, documents pour les allocations familiales, attestations diverses...

Enfin, le délégué à la tutelle suit et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise et assure une communication efficace entre les parties contractantes et les formateurs en centre.

Contact



- Service IFAPME de Braine-le-Comte (service.brainelecomte@ifapme.be)
Chemin du Pont, 10A à 7090 Braine-le-Comte - ☎: 067/21.10.78
- Service IFAPME de La Louvière (service.lalouviere@ifapme.be)
Rue des Boulonneries, 3 à 7100 La Louvière - ☎: 064/31.13.85
- Service IFAPME de Mons (service.mons@ifapme.be)
Chaussée de Binche, 101D, Bloc C à 7000 Mons - ☎: 065/39.88.40

Les formations en apprentissage au Centre IFAPME MBC

Secteur alimentation

- Boucher-Charcutier
- Boulanger-Pâtissier
- Restaurateur
- Vendeur-Préparateur en boucherie charcuterie
- Cuisinier de collectivité

Secteur construction

- Menuisier-Charpentier
- Installateur en chauffage central/ Installateur sanitaire et de plomberie
- Installateur électricien
- Maçon-Bétonneur
- Couvreur-poseur de couvertures non métalliques de construction
- Carreleur
- Plafonneur cimentier
- Tailleur de pierres-Marbrier
- Peintre en bâtiment-Tapissier-Poseur de revêtements des murs et du sol
- Entrepreneur de jardins
- Constructeur-Réparateur de voirie **!!! Nouveau !!!**

Secteur mobilité

- Carrossier-Réparateur
- Garagiste-Réparateur
- Mécanicien de motocyclettes, de cyclomoteurs
- Mécanicien de cycles

Secteur des soins aux personnes

- Coiffeur

Secteur du commerce de des services

- Fleuriste
- Commerçant-Détaillant

LES FORMATIONS DE CHEF D'ENTREPRISE

La formation de chef d'entreprise prépare à l'exercice d'une fonction dirigeante dans une petite ou moyenne entreprise, à la formation de collaborateurs qualifiés des PME ou à l'exercice d'une profession indépendante.

L'apprenant qui satisfait aux épreuves de fin de formation obtient un Diplôme de formation de Chef d'entreprise, homologué par la Communauté française et satisfaisant aux conditions définies dans les lois d'accès aux professions.

Il est à noter qu' il n'y a pas actuellement d'équivalence avec les titres délivrés par le Ministère de l'Enseignement: la finalité de notre système de formation est l'installation à son propre compte, l'indépendance professionnelle ou l'occupation d'une fonction dirigeante dans une PME.

Conditions générales d'admission

Est admise à la formation de Chef d'entreprise, la personne qui satisfait à l'obligation scolaire et qui répond à l'une des conditions ci-après :

- être titulaire d'un certificat d'apprentissage ;
- être titulaire du certificat de l'enseignement secondaire du second degré dans les sections générale, technique ou artistique ;
- être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et, dans ce cas, être en possession du certificat de qualification ;
- être titulaire d'une attestation de réussite de la partie de l'examen de fin d'apprentissage portant sur la formation générale pour autant que les dispositions du plan de formation le permettent (ces personnes ne peuvent suivre que la formation à la gestion) ;
- être titulaire d'une attestation de réussite des épreuves de connaissances générales et professionnelles en apprentissage pour autant que le plan de formation le permette. La personne est admissible en première année de la formation de chef d'entreprise. Elle n'est admise en deuxième année qu'après avoir réussi l'épreuve pratique de fin de formation en apprentissage.

Les titulaires d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur de l'enseignement professionnel délivré avant 1998 sont considérés comme répondant aux conditions d'admission.

Lorsqu'une personne ne répond pas à l'une des conditions précitées, elle peut demander une dérogation en rendant un dossier de motivation ainsi qu'un curriculum vitae. Dans certains cas, un examen d'entrée sera néanmoins obligatoire.

Le chef d'entreprise ou l'indépendant en activité au moment de l'inscription aux cours est dispensé de répondre à l'ensemble des conditions fixées. Le chef d'entreprise ou l'indépendant ayant exercé son activité durant au moins un an, dans les cinq années précédant son admission aux cours, est également dispensé de répondre à ces conditions.

Enfin, il est à noter que pour certaines formations, des conditions particulières distinctes sont fixées.

Durée

Elle se déroule généralement durant deux années et consiste en des cours théoriques dispensés à raison de 8 heures par semaine.

Dans certains cas, une année de cours préparatoires est nécessaire.

Les cours préparatoires

Des cours préparatoires à la formation de Chef d'entreprise sont organisés pour certaines professions techniques. Ces cours permettent aux personnes qui ont les aptitudes générales pour accéder à la formation de Chef d'entreprise de combler leur manque de connaissances théoriques et pratiques professionnelles de base. Pendant une année, ils suivent exclusivement des cours de théorie et de pratique professionnelle à raison de 8 heures par semaine, tout en effectuant un stage en entreprise.

Stage

Dans toutes les professions pour lesquelles des formations de chef d'entreprise sont organisées, les apprenants qui le souhaitent peuvent conclure une convention de stage. Cette convention est spécialement destinée aux personnes qui souhaitent suivre une formation de chef d'entreprise mais qui n'ont pas d'expérience professionnelle pratique ou qui souhaitent perfectionner les acquis obtenus par un contrat d'apprentissage ou dans l'enseignement technique ou professionnel.

Lorsqu'il signe une convention de stage, le stagiaire suit alors une formation pratique chez un chef d'entreprise agréé (à raison de 4 jours par semaine) parallèlement aux 8 heures de cours de formation de chef d'entreprise (à raison d'une journée ou de deux soirées par semaine).

Le stagiaire perçoit également une allocation de stage.

Si l'auditeur ne signe pas de convention de stage, il est cependant obligatoire pour certaines professions, d'effectuer une formation pratique en entreprise de 250h par année de formation.

Inscription

- L'inscription se fait au Secrétariat du Centre de formation, du 15 août au 31 octobre.
- Vous devez vous munir du montant des droits d'inscription, d'une copie de votre carte d'identité et d'une copie de votre diplôme.
- Possibilité de bénéficier du congé-éducation.

Contact



- Site de Mons : Impasse Desmet, 1 à 7000 Mons
☎ : 065/35.60.31 - 📠 : 065/84.28.60
- Site de La Louvière : Rue des Boulonneries, 1 à 7100 La Louvière
☎ : 064/31.13.90 - 📠 : 064/31.13.99
- Site de Braine-le-Comte : Chemin du Pont, 10A à 7090 Braine-le-Comte
☎ : 067/33.36.08 - 📠 : 067/33.06.89

Les formations de chef d'entreprise au Centre IFAPME MBC

Gestion

- Formation accélérée à la gestion

Secteur alimentation

- Boucher-Charcutier
 - Boulanger-Pâtissier
 - Restaurateur-Traiteur-Organisateur de banquets
 - Confiseur-Chocolatier
 - Glacier
 - Gestionnaire tea-room, de snack-bar et de brasserie
 - Gestionnaire-Responsable d'équipe en restauration rapide
 - Herboriste **!!! Ouverture en septembre 2012 !!!**
- !!! Nouveau !!!**

Secteur construction

- Entrepreneur Menuisier-Charpentier
- Installateur en chauffage central
- Installateur électricien
- Entrepreneur de maçonnerie et de béton
- Entrepreneur de couvertures non métalliques de construction
- Entrepreneur plafonneur cimentier
- Entrepreneur carreleur
- Entrepreneur tailleur de pierres-marbrier
- Entrepreneur Peintre en bâtiment-Tapissier-Poseur de revêtements des murs et du sol
- Entrepreneur de jardins
- Décorateur d'intérieur

Secteur mobilité

- Carrossier-Réparateur
- Garagiste-Réparateur
- Mécanicien de motocyclettes, de cyclomoteurs
- Mécanicien de cycles
- Technicien en maintenance et diagnostic automobile

Secteur des soins aux personnes

- Gestionnaire d'institut de beauté
- Pédicure
- Masseur
- Gestionnaire d'un salon de coiffure

Secteur du commerce et des services

- Fleuriste
- Commerçant-Détaillant
- Agent commercial
- Conseiller commercial automobile
- Parfumeur conseil
- Esthéticien canin
- Thanatopracteur (nouveau cycle en 2011-2012)

Secteur prestataire de services

- Agent immobilier
- Comptable
- Fiscaliste (nouveau cycle en 2011-2012)
- Technicien PC réseau
- Gestionnaire en réseaux télématiques
- Télésecrétaire indépendant(e) **!!! Nouveau !!!**

Secteur de la petite enfance

- Accueillante d'enfants
- Directrice de maison d'enfants

LES FORMATIONS CONTINUES

La formation continue permet à tous les adultes, indépendants, cadres, chefs d'entreprise ou autres, de développer et de mettre à jour leurs compétences professionnelles et de gestion afin de s'adapter à l'évolution économique et aux exigences techniques et technologiques du marché de l'emploi.

L'assistance technique aux métiers

L'assistance technique aux métiers comprend des formations dispensées en support à la pratique d'un bon nombre de professions, pour la mise à jour des connaissances, la spécialisation, l'acquisition de techniques particulières ou le suivi des nouveautés technologiques.

Dans ce cadre nous dispensons des formations dans le domaine de la construction et des énergies, de la mobilité, du commerce de détail, des soins aux personnes et du bien-être, etc.

Les formations transversales

La pratique de toute profession nécessite pour chacun l'exploitation de toute une série de connaissances complémentaires, dites transversales, comme l'informatique, le management, la gestion ou les langues étrangères.

Le Centre IFAPME MBC répond à ce besoin et programme régulièrement un large éventail de formations transversales à tous les secteurs et tous les métiers.

Nos formations couvrent des thèmes tels que l'organisation de l'entreprise, les techniques de vente, les techniques d'approche commerciale, l'accueil et la prospection téléphonique, les techniques de management, la gestion du temps, la gestion des conflits, la comptabilité, la fiscalité et la gestion financière, les langues étrangères, l'utilisation de l'ordinateur, la bureautique, les réseaux informatiques pour PME, l'utilisation d'Internet, les outils pour la présence sur le web, etc.

Les formations intra-entreprises

Nous pouvons organiser et dispenser des formations entièrement à la demande d'une entreprise, suivant des besoins et attentes spécifiques.

Ces formations peuvent avoir trait autant au domaine de l'assistance technique aux métiers qu'aux connaissances transversales ; elles peuvent avoir lieu dans notre Centre ou sur site, pour autant que les conditions matérielles et de sécurité soient remplies.

Toutes nos formations sont sur www.centrembc.be, rubrique Formations Continues

Les chèques-formation

Le chèque-formation est un incitant financier de la Région wallonne destiné à la formation des indépendants, des dirigeants d'entreprise et de leur personnel. Particulièrement avantageux, il vous permet de financer les formations à certaines conditions.



Renseignez-vous auprès de notre service formations continues...

Contact



- Site de Mons : Impasse Desmet, 1 à 7000 Mons
☎ : 065/35.60.33 - ☎ : 065/84.28.60
- Site de La Louvière : Rue des Boulonneries, 1 à 7100 La Louvière
☎ : 064/31.13.90 - ☎ : 064/31.13.99
- Site de Braine-le-Comte : Chemin du Pont, 10A à 7090 Braine-le-Comte
☎ : 067/33.36.08 - ☎ : 067/33.06.89

L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION OU À LA REPRISE D'UNE ENTREPRISE

Il faut de l'audace pour devenir acteur de son destin. Il faut de l'audace pour transformer une idée de projet en une entreprise performante. Nous formons des jeunes conscients de leurs responsabilités en leur donnant des compétences techniques et de gestion : de solides bases pour être audacieux à bon escient ...

Mais vous ne pouvez pas tout faire, ni tout savoir : vous devez vous entourer de spécialistes qui peuvent vous aider à franchir les difficultés qui se présentent sur la route de la concrétisation de votre projet.

Pour passer de l'idée d'entreprendre au projet d'entreprise

Les démarches n'étant pas nécessairement aisées, l'IFAPME a mis en place un réseau de conseillers au sein de ses centres de formation pour aider celles et ceux qui en ont l'audace, à concrétiser leur idée en un projet d'entreprise. L'équipe des conseillers PME-Création et l'ensemble de leurs partenaires sont à l'écoute des personnes qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise.

Devenir indépendant : du rêve à la réalité

Nous pouvons vous aider à y voir clair. La formation « Devenir indépendant : du rêve à la réalité » a été pensée pour vous. En partenariat avec des organismes d'accompagnement à la création d'entreprise, nous vous invitons à découvrir votre avenir en tant qu'indépendant lors de plusieurs séances d'information organisées en soirée ou en journée dans nos différents sites.



En quatre modules, vous obtiendrez les réponses essentielles sur votre projet d'entreprise :

- *Moi et mon profil d'indépendant*
Identifiez vos compétences, vos atouts et vos points à améliorer !
- *Je crée mon activité : les bonnes questions à se poser*
Analysez les grandes étapes de la création d'entreprise !
- *Les aides financières*
Découvrez les différentes aides publiques et privées !
- *Le statut social de l'indépendant*
Tout savoir sur vos droits et obligations en tant qu'indépendant !

Ces séances sont gratuites et accessibles à tous. N'hésitez pas à nous contacter !

Nous vous proposons également des formations complémentaires pour vous aider à concrétiser votre projet ou vous préparer : étude de marché : du projet à l'action commerciale, l'abc d'une publicité efficace, les éléments constitutifs du plan financier, la déclaration tva, la fiscalité des indépendants, etc.

Contact

Stéphanie Sciamanna

☎ : 0478/88.21.77

stephanie.sciamanna@ifapme.be

Centre de formation IFAPME Mons-Borinage-Centre Association Sans But Lucratif

Site de Mons



Impasse Desmet, 1

7000 Mons

☎: 065/35.60.00 - 📠: 065/84.28.60

☎: 065/35.60.32 (Service Apprentissage)

☎: 065/35.60.31 (Service Chef d'entreprise)

☎: 065/35.60.33 (Service Formation continue)



Site de La Louvière

Rue des Boulonneries, 1

7100 La Louvière

☎: 064/31.13.90 - 📠: 064/31.13.99



Site de Braine-le-Comte

Chemin du Pont, 10A

7090 Braine-le-Comte

☎: 067/33.36.08 - 📠: 067/33.06.89

www.centrembc.be
mbc@ifapme.be



Avec le soutien du Fonds social européen
L'UE et les Autorités publiques investissent dans
votre avenir